



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2015

L'an deux mille quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lise MATTIAZZO, Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. ARISTA Michel, M. MARCHAIS Michel,
Mme NAUD Graziella, M. ARDOIS Guy, Mme GAGNIER Séverine,
M. AUDARD Stéphane, M. NAUD Serge, Mme GUINET Danielle,
Mme FER Dorothée, Mme FOURTON Rénata, Mme POUMIROU Katia,
M. NAVARRE Samuel

Etai(ent) absent(s) avec procuration(s) :

Mme LABOUBEE Marie-Josée donne pouvoir à Mme MATTIAZZO Lise
M. SAUVEZIE Dominique donne pouvoir à M. ARISTA Michel

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. NAVARRE Samuel

Date d'affichage
25 / 03 / 2015

ORDRE DU JOUR

Actes rendus exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

04 / 04 / 2015

➤ Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 04 Mars 2015.

➤ Délibérations

- 2015 – 04 – 01 / 01 – Vote des taux de fiscalité locale.
- 2015 – 04 – 01 / 02 - Budget 2015 - Budget principal.
- 2015 – 04 – 01 / 03 - Budget 2015 - Régie transport scolaire.
- 2015 – 04 – 01 / 04 - Acquisition de bâtiment
- 2015 – 04 – 01 / 05A - Demandes de Dotation Equipement Territoires Ruraux (D.E.T.R) - Bâtiment SCI Alienor
- 2015 – 04 – 01 / 05B - Demandes de Dotation Equipement Territoires Ruraux (D.E.T.R) - Toiture de la Mairie
- 2015 – 04 – 01 / 06 - Demandes de subventions Conseil Général et Régional

➤ Informations - Questions diverses.

- Compte rendu des commissions
- Compte rendu des délégations SIVOM et CDCHS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 04 mars 2015

Accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte ce compte rendu.

➤ Délibération N°2015 - 04 - 04/01 – Fixation des taux des taxes directes locales

Vu la réforme de la fiscalité locale, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives et l'état fiscal 1259 ;

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité pour le maintien des taux de 2014 sans augmentation.

Après avoir procédé au vote :

Pour : **15** Contre : **0** Abstention : **0**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de fixer le taux de la taxe d'habitation à : **10,21 %**.
- décide de fixer le taux de la taxe foncière non bâties à : **28,93 %**.
- décide de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à : **5,33 %**.
- le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est de : **19,32 %**.

➤ Délibération N°2015 - 04 – 04 / 02 – Budget 2015 – Budget Principal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-2 et L 1612-3 ;

Le Conseil Municipal vote le budget de l'exercice 2015 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'article pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
	1 469 944,82€	1 286 657,00€
		183 287,82€
Total	1 469 944,82€	1 469 944,82€

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
	761 437,82€	1 001 839,82€
Restes à réaliser	23 123,93€	10 223,13€
	227 500,53€	
Total	1 012 062,28€	1 012 062,28€

Total du budget	2 482 007,10€	2 482 007,10€
-----------------	---------------	---------------

Après avoir procédé au vote : Pour : **15** contre : **0** Abstention : **0**

Le Conseil Municipal, à unanimité, vote et arrête le budget principal aux résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

➤ Délibération N°2015 - 04 - 01/03 – Budget 2015 – Régie des Transports Scolaires.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-2 et L 1612-3 ;

Le Conseil Municipal vote le budget de l'exercice 2015 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'article pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
	39 256,78 €	6 000,00€
Excédent		33 256,78 €
Total	39 256,78€	39 256,78 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €
Total du budget	39 256,78 €	39 256,78 €

Après avoir procédé au vote : Vote : Pour : **15** Contre : **0** Abstention : **0**

Le Conseil Municipal, à unanimité, vote et arrête le budget principal aux résultats

➤ Délibération N°2015 - 04 - 01/04 – Acquisition de bâtiment.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition du bâtiment industriel d'une surface de 320m2 sur un terrain de 3000m2, situé sur la zone activités Les Sards., afin de contribuer à l'installation d'une nouvelle entreprise sur la commune.

Il s'agit du bâtiment appartenant à la SCI Aliénor, représentée par M. Lopes Cadastré section ZK 56.

Après négociation le prix proposé et accepté pour le vendeur est de 151 000,00€.

Après avoir pris connaissances des pièces du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier et plus particulièrement l'acte d'acquisition en l'étude de Maître FIEUZET.

➤ Délibération N°2015 - 04 – 04 / 05A – Demande de Subvention Dotation Equipement Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Madame le Maire expose que la commune de Bussac-Forêt peut prétendre à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2015.

Elle indique que des travaux de réhabilitation, entrent dans le cadre de la DETR 2015 au titre du programme « Acquisition et réhabilitation de bâtiments industriels existants ».

Prix d'achat : 151 000€ + frais de notaire

Travaux électriques : 7 680,00 T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide l'unanimité des membres présents :

- de solliciter une subvention au titre de la DETR 2015 pour les travaux d'acquisition et de réhabilitation du bâtiment situé Z.A Les Sardes.

Dossier Priorité n°1

- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

- décide d'inscrire cette dépense au budget 2015.

➤ Délibération N°2015 - 04 – 04 / 05B – Demande de Subvention Dotation Equipement Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de réfection complète de la toiture de la mairie sont à prévoir, afin de contribuer à la sauvegarde du patrimoine communal.

Elle indique à l'assemblée qu'elle a sollicitée différents devis et précise que ces travaux peuvent prétendre à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015 au titre du programme « Patrimoine communal et Intercommunal ».

Après avoir pris connaissances des pièces du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve les travaux de réfection de la toiture de la mairie

- décide de retenir la Sté BRET Florent pour un montant de 42 519,40 €

- décide d'inscrire ces travaux au budget 2015

- de solliciter une subvention au titre de la DETR 2015 pour les travaux de la toiture de la mairie. Dossier Priorité n°2

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier

➤ Délibération N°2015 - 04 - 01 / 06A – Achat de bâtiment – Demande de subventions.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite acquérir un bâtiment industriel d'une surface de 320m² sur un terrain de 3000m², situé sur la zone activités Les Sards., afin de contribuer à l'installation d'une nouvelle entreprise sur la commune.

Prix d'achat : 151 000€ + frais de notaire

Travaux électriques : 7 680,00 T.T.C.

Elle indique à l'assemblée que cette acquisition peut bénéficier de subventions du Conseil Général.

Après avoir pris connaissances des pièces du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide de solliciter** les subventions maximum auprès du Conseil Général au titre du programme FDAIDE.
- **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier

➤ Délibération N°2015 - 04 - 01/06B – Achat de bâtiment – Demande de subventions.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite acquérir un bâtiment industriel d'une surface de 320m² sur un terrain de 3000m², situé sur la zone activités Les Sards., afin de contribuer à l'installation d'une nouvelle entreprise sur la commune.

Prix d'achat : 151 000€ + frais de notaire

Travaux électriques : 7 680,00 T.T.C.

Elle indique à l'assemblée que cette acquisition peut bénéficier de subventions du Conseil Régional.

Après avoir pris connaissances des pièces du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide de solliciter** les subventions maximum auprès du Conseil Régional au titre du programme FRIL.
- **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier

Informations et questions diverses

- Madame Le Maire annonce que l'inauguration de la plaque de l'école élémentaire, au nom de Michel et Jeannine ANDRIEUX, aura lieu le 17 avril à 16h. Elle précise que les invitations vont être transmises, et demande la présence de l'ensemble des conseillers municipaux, à cette occasion.
↳ *Monsieur ARISTA précise que la plaque sera installée le 15 avril.*
- Madame le Maire procède au compte rendu des dernières réunions auxquelles elle a participé. Réunion du SIVOM : le SIVOM dispose d'un budget serré, et fera peu d'investissements cette année.
Réunion CDCHS : le vote du budget aura lieu le 10 avril.
Il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité locale pure, taxe habitation, taxe Foncière (bâti), taxe Foncière (non bâti). Par contre, la taxe des ordures ménagères passe de 4,68 à 5,10. Elle précise que celle-ci, ne couvre pas le coût du service déchets. Elle fait part de sa visite du centre de tri de Clérac, et ajoute : « bien trier est important ».
- Elle annonce que l'acquisition d'une aire de jeux pour enfants est budgétisée, et que Monsieur NAVARRE a la charge de ce dossier.
- Elle précise, que le sol du grand jeu de l'école maternelle est aujourd'hui « hors norme », et qu'il faut de toute urgence procéder à sa réfection pour que les normes de sécurité soient respectées.
- Madame GUINET demande, après lecture du Bulletin Municipal, pourquoi le C.C.A.S. n'y figure pas.
↳ *Madame le MAIRE rappelle que, le C.C.A.S. ne fait pas parti des commissions du Conseil Municipal.*
↳ *Madame GUINET précise que le Bulletin est bien présenté mais qu'il manque un article sur l'opération « restos du cœur », réalisée dernièrement.*
↳ *Madame le MAIRE précise qu'un article à ce sujet est prévu dans le prochain Bulletin Municipal.*
- Madame GUINET s'étonne, ensuite, de l'absence de trottoirs, à la sortie de l'agglomération, route de Montendre.
↳ *Madame le MAIRE rappelle que, la route de Montendre est une route départementale, et n'est donc pas du ressort de la commune.*
↳ *Monsieur AUDARD, précise à ce sujet, que lorsqu'il habitait encore, route de Montendre, il avait effectué une demande en ce sens auprès du département, mais qu'il avait, alors, reçu une réponse négative.*
- Monsieur ARISTA annonce qu'il a procédé au recensement des lampadaires et transformateurs implantés sur la commune. Il précise qu'à ce jour, il existe encore des rues non pourvues en éclairage public.
- Monsieur NAVARRE demande la possibilité de coordonner le passage piétons et le bateau, situés sur le trottoir, avenue de la gare.
- Madame NAUD présente deux questions émanantes des parents d'élèves :
Possibilité d'instaurer un sens de circulation sur le parking de la garderie.
Demande de mise en place d'une signalisation au niveau de la chaufferie et du parking de la Mairie.
↳ *Madame le MAIRE répond que ces demandes vont être étudiées.*
- Madame NAUD annonce la fin du tournoi de foot à l'école primaire. Elle précise que 40 enfants, dont deux équipes féminines, ont participé, à ce tournoi, et que les récompenses remises à tous les participants ont été offertes par Madame Christelle GALLOT-NAUD, animatrice.
Madame NAUD ajoute que concernant les APE, il serait utile de pouvoir bénéficier de la bulle du tennis lorsque que, conjointement, le temps est pluvieux et la salle des fêtes est occupée.
- Madame POUMIROU annonce qu'elle a assisté à un exercice d'alerte incendie à l'école élémentaire. Elle précise l'excellent comportement des enfants sous la direction des enseignantes.
Elle annonce que la chasse à l'œuf, organisée par le comité des fêtes à bien eu lieu, malgré le temps pluvieux.

Elle trouve également le Bulletin Municipal réussi.

Madame POUMIROU demande si le chemin situé à la Ferrière va être goudronné.

↳ Madame le Maire répond que ce chemin est situé dans la commune de Corignac.

(↳ Ce que confirme Monsieur MARCHAIS.) Mais qu'éventuellement la commune pourrait procéder au rebouchage de trous sur ce chemin.

- Monsieur MARCHAIS signale des trous dans la chaussée « au pas de Galot » après la voie ferrée, et demande à procéder rapidement avec de l'enrobé à froid
Il annonce la présence « des brigades vertes », et précise qu'elles débutent leurs travaux, à la Ferrière
Il demande également que les agents soient équipés de tenues de pluie.
Il fait part de sa participation à une réunion du syndicat de la Saye, et précise que les cotisations vont être recalculées.
Pour finir, il annonce qu'une étude, via 3 devis, a été menée concernant l'installation d'un arrosage intégré sur le terrain n°3. Installation qui aurait pu être subventionnée à hauteur de 80%, or du fait de l'absence totale de subvention pour l'année 2015, il propose de reporter le projet.
- Madame GAGNIER revient sur la très « sympathique » chasse à l'œuf organisée par le comité des fêtes.
- Monsieur ARDOIS rappelle que le salon du livre policier aura lieu le 12 avril à la salle des fêtes.
Il précise qu'une animation « pesée du panier garni » aura lieu sur le prochain marché.
Il annonce ensuite que des cours de danses irlandaises sont organisés, le mardi soir, à St Germain de Lusignan. Et précise que le bal folk du 21 mars, n'a pas attiré beaucoup de public.
Il annonce, que le 8 avril, en compagnie de Madame FER, il a rendez-vous avec un artiste peintre dans le cadre d'une éventuelle exposition.
Il annonce également, avoir reçu des invitations, pour le 18 avril, pour assister au départ de l'Hermione à Port des Barques.
Pour finir Monsieur ARDOIS, annonce qu'un projet de concours photos pour la rentrée 2016, est à l'étude.
- Monsieur AUDARD rappelle qu'il serait judicieux de rappeler les consignes de sécurité, aux agents, responsables du transfert des enfants, à l'occasion des Activités Péri-Educatives.
↳ Madame le MAIRE répond que les consignes seront rappelées.

Séance levée à 22 h 15.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 / 04 / 2015

SIGNATURES

Nom & prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signatures
MATTIAZZO Lise (Maire)		
ARISTA Michel (1er adjoint)		
MARCHAIS Michel (2ème adjoint)		
NAUD Graziella (3ème adjoint)		
ARDOIS Guy (4ème adjoint)		
AUDARD Stéphane		
FER Dorothée		
FOURTON Renata		
GAGNIER Séverine		
GUINET Danielle		
LABOUBEE Marie-Josée	MATTIAZZO Lise	
NAUD Serge		
NAVARRE Samuel		
POUMIROU Katia		
SAUVEZIE Dominique	ARISTA Michel	